

DÉPARTEMENT DES YVELINES, COMMUNE DE

Ablis

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme prescrite
le 14 décembre 2021

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme arrêtée le
30 janvier 2024

**Révision générale du Plan Local d'Urbanisme approu-
vée le 8 octobre 2024**

Vu pour être annexé à la déli-
bération du conseil municipal
du 8 octobre 2024
approuvant le plan local
d'urbanisme de la
commune de
ABLIS

Le maire,
Jean-François SIRET

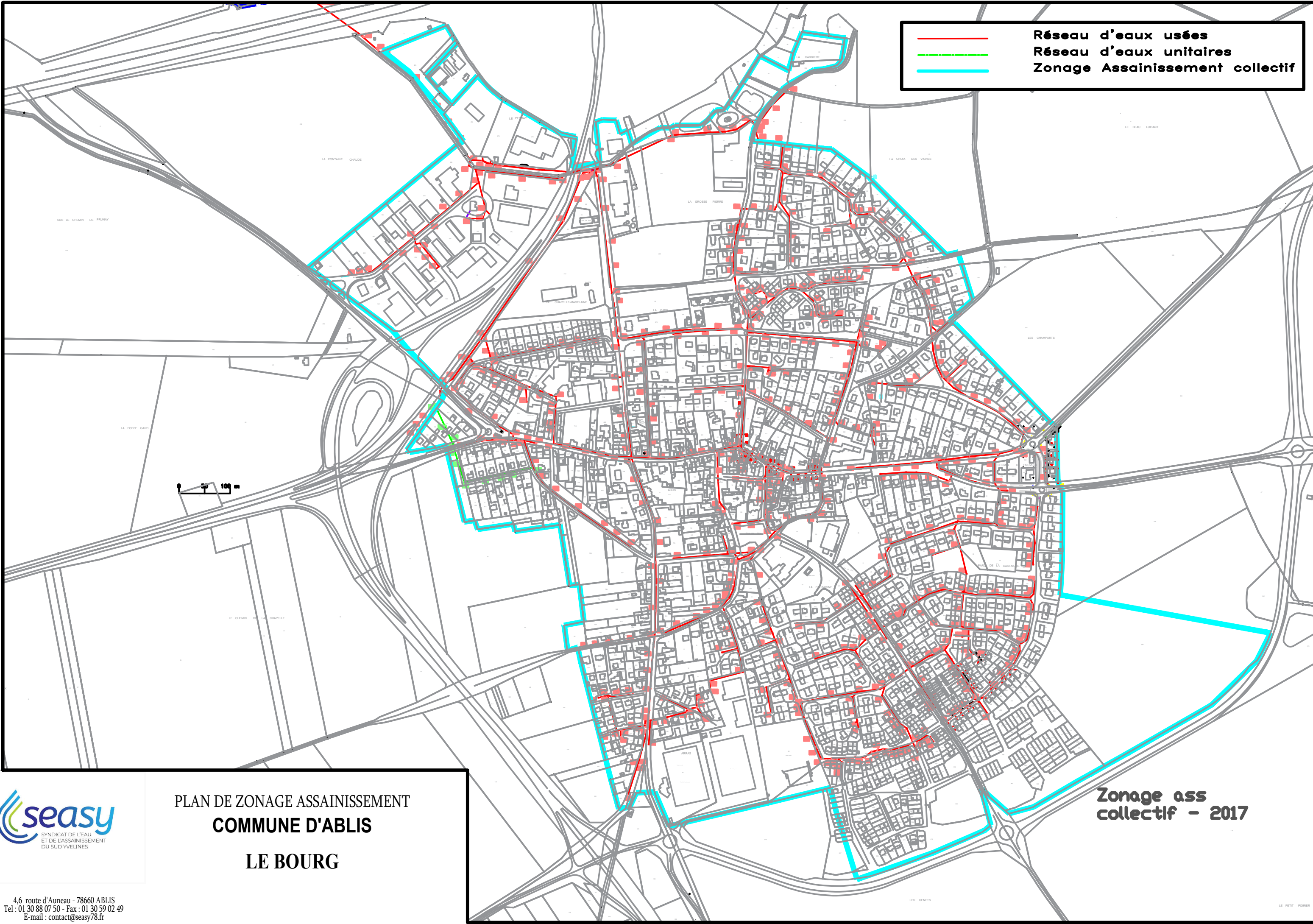
Date : 26 septembre 2024
Phase : **APPROBATION**

N° de pièce : **6.2**

Gilson & associés Sas
urbanisme et paysage
4bis, rue Saint-Barthélémy, 28000 Chartres
02 37 91 08 08 / contact@gilsonpaysage.com
www.gilsonpaysage.com



— Réseau d'eaux usées
— Réseau d'eaux unitaires
— Zonage Assainissement collectif



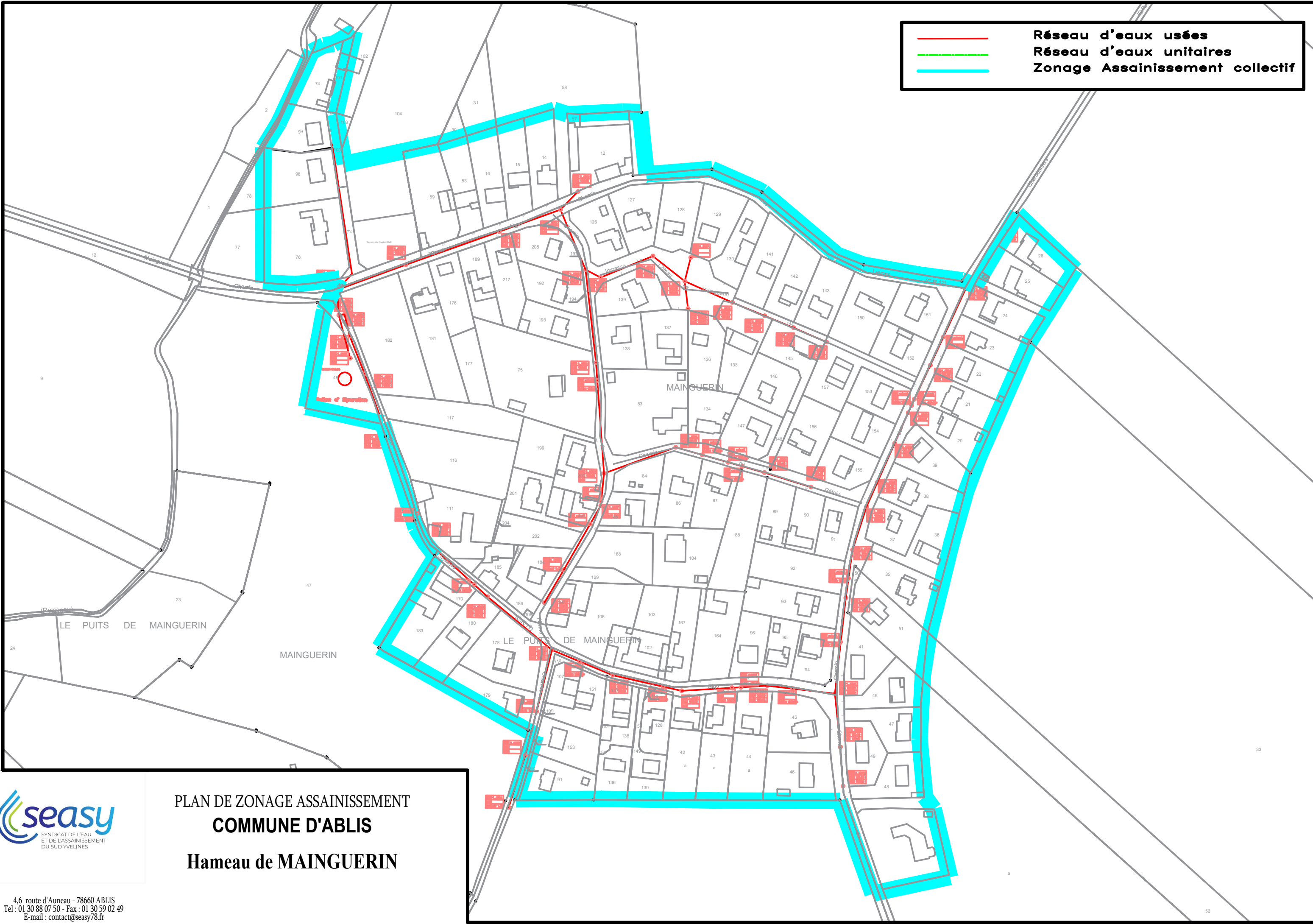
**PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT
 COMMUNE D'ABLIS
 LE BOURG**

**Zonage ass
collectif - 2017**



4,6 route d'Auneau - 78660 ABLIS
 Tel : 01 30 88 07 50 - Fax : 01 30 59 02 49
 E-mail : contact@seasy78.fr

— Réseau d'eaux usées
— Réseau d'eaux unitaires
— Zonage Assainissement collectif

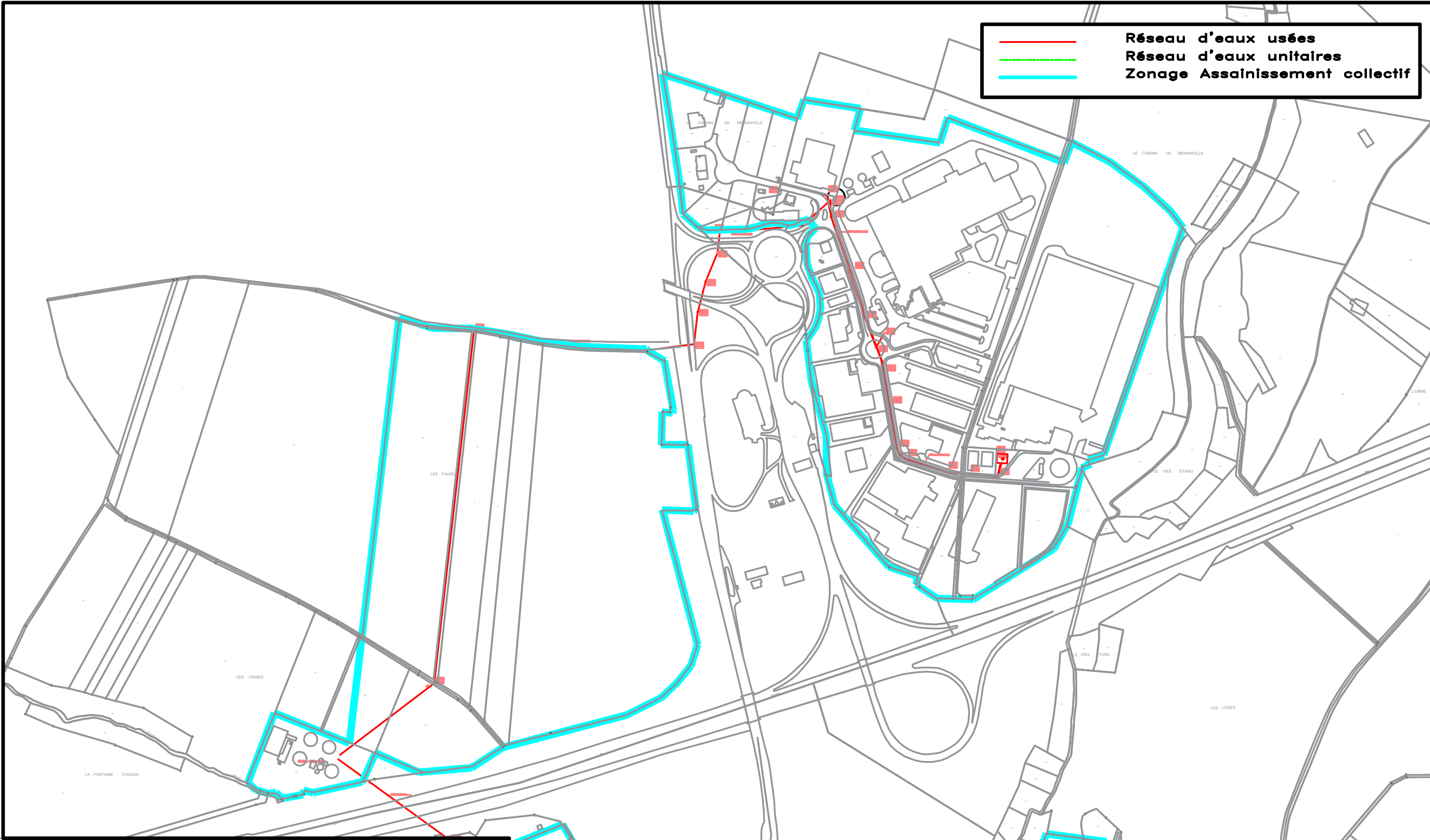


PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT
COMMUNE D'ABLIS
Hameau de MAINGUERIN



4,6 route d'Auneau - 78660 ABLIS
 Tel : 01 30 88 07 50 - Fax : 01 30 59 02 49
 E-mail : contact@seasy78.fr

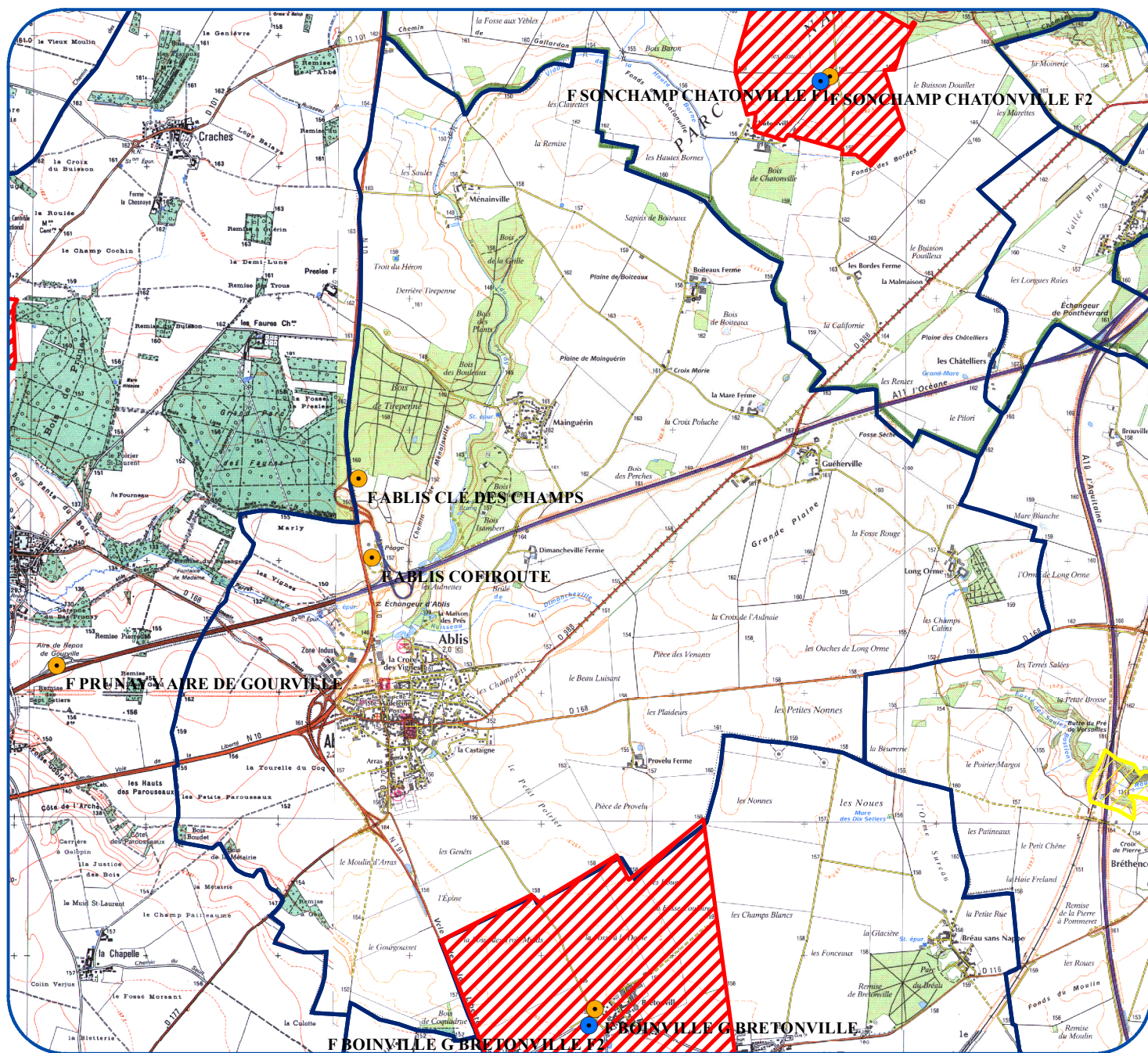
— Réseau d'eaux usées
- - - Réseau d'eaux unitaires
— Zonage Assainissement collectif



PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT
COMMUNE D'ABLIS
ZA ABLIS NORD



4,6 route d'Auneau - 78660 ABLIS
 Tel : 01 30 88 07 50 - Fax : 01 30 59 02 49
 E-mail : contact@seasy78.fr



Echelle : 1:45 000

Légende

Captages

- Public
- Projet
- Privé
- Réalimentation de nappe
- Arrêté

Périmètres de protection rapprochée

- Avec D.U.P.
- Avis hydro
- Avec autorisation (captage privée)

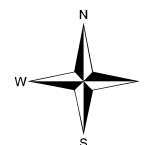
Périmètres de protection éloignée

- Avec D.U.P.
- Avis hydro
- Avec autorisation (captage privé)

— Acqueduc de l'Avre

— Communes

— Département



Édité 11/03/2021

Fond de carte © IGN



ZONE DE DISTRIBUTION : ABLIS

Conclusion sanitaire

2022

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, à l'exception du sélénium pour lequel des dépassements de la limite de qualité ont été mis en évidence sans entraîner de restriction de consommation.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées

C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 28 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 642 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente 4411 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SEASY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SEASY »

ABLIS
ORSONVILLE
PRUNAY EN YVELINES sauf Marchais Parfond

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **18**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **36,4 mg/L**
Valeur maxi : **38 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Nombre de mesures : **1,106**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0,063 microgramme/L (atrazine déséthyl)**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,12 mg/L**
Valeur maxi : **0,13 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **30,6 °f**
Valeur maxi : **31,5 °f**

Quelques conseils

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

ADOUCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

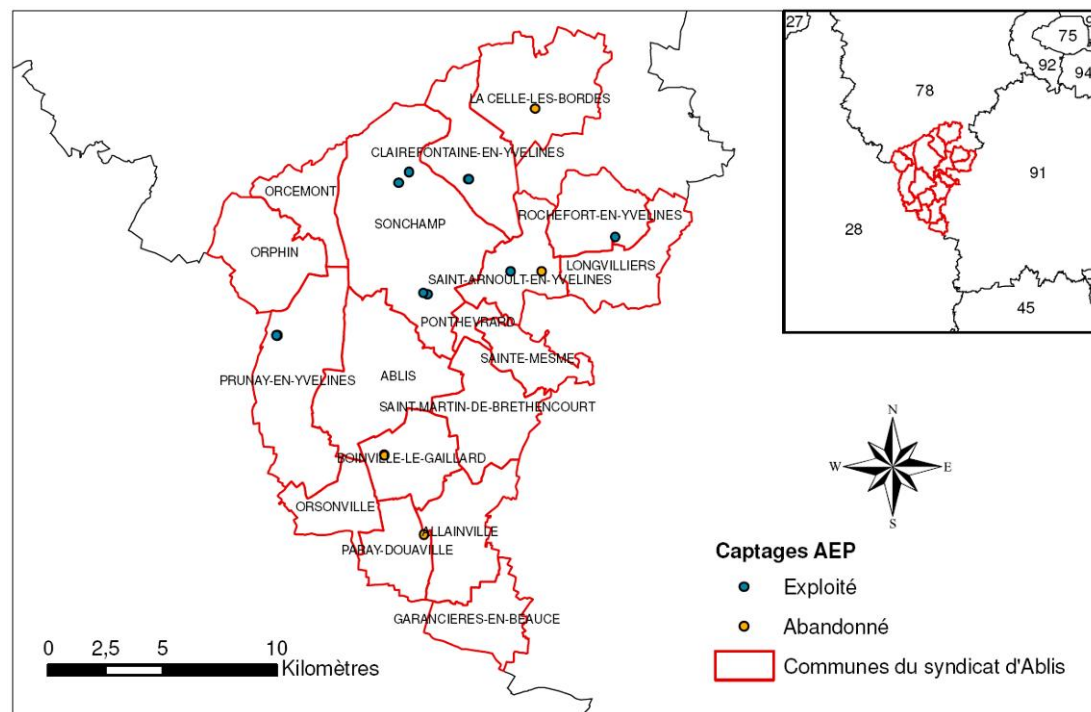
Édité le 01/07/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

1- La production et la distribution de l'eau potable

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région d'Ablis compte 13 captages en exploitation, qui desservent 18 communes du sud des Yvelines et une commune d'Eure-et-Loir et deux communes en Essonne.

La capacité annuelle de production dans les aquifères des sables de Fontainebleau et celui de la craie sont de 2,5 millions de m³.



2- Une bonne qualité de l'eau potable

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine indiquent une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés selon les prélèvements du 10 juillet 2024.

Analyse bactériologique

Il s'agit des micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Leur absence est exigée pour la consommation.

L'eau est de très bonne qualité bactériologique, tous les prélèvements sont conformes.

Nitrates

Ce sont des éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/L.

Les valeurs en nitrates en février 2024 sont de 37 mg/L en deçà des limites de références et en baisse par rapport aux tendances précédentes.

Dureté

La dureté est la teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.



A Ablis, l'eau est calcaire. Les mesures font état de 33°f en moyenne avec un maximum relevé à 34°f. Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé.

Fluor

Il s'agit d'un oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

L'eau est ici très peu fluorée, aucune valeur supérieure à 0,1 mg/L n'a été décelée.

Pesticides

La limite de qualité à ne pas dépasser est de 0,10 µg/L. Conformément à l'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, une restriction de la consommation de l'eau doit être prononcée si les teneurs en pesticides azotés dépassent 0,40 µg/L pendant plus de 30 jours consécutifs.

L'eau est conforme à la limite de qualité pour les pesticides puisque la moyenne est de 0,03 µg/L et maximum 0,04 µg/L.

3- Les eaux pluviales et l'assainissement

Au fur et à mesure de l'urbanisation de la commune, une attention particulière a été apportée au développement des réseaux d'eaux pluviales et notamment au traitement écologique des eaux pluviales. Ainsi, un vaste espace constitue un bassin d'infiltration paysager doté d'équipements permettant le dessablage et de déshuilage des eaux pluviales recueillies, le tout équipé d'un débit de fuite régulé de manière à ce que les eaux rejetées dans le milieu naturel (le ru du Perray) constituent un apport supplémentaire qui ne modifie pas profondément le régime du petit cours d'eau sensible à ce point de vue.

La station d'épuration qui traite les eaux usées est conforme aux normes actuelles. Située au nord-ouest de la ville, au point le plus bas pour un écoulement gravitaire, de l'autre côté de l'autoroute, elle traite également les effluents des deux zones d'activités, ne générant aucune nuisance pour les habitants. Une seconde station d'épuration, d'une taille beaucoup plus modeste, traite les eaux usées du hameau de Mainguérin. Sa capacité est suffisante.



La qualité de l'eau dans le milieu naturel

Les pollutions d'origine industrielle ou anthropique :

Le site de l'entreprise GEO (Entreprise de charcuterie), présente sur le site de la ZA Ablis Nord depuis 1996, est responsable d'un rejet de DCO (Demande Chimique en Oxygène) dans le ru du Perray de l'ordre de 103 tonnes par an, et de 40 tonnes de matière en suspension. Les stations d'assainissement de la CAPY assurent le traitement de ces rejets.

Les stations-services de Prunay-en-Yvelines (aire d'autoroute de Gourville sur l'A11 et la station à l'Abbé sur la RN10) possèdent des systèmes d'assainissement incomplets ou inadaptés et présentent un risque réel de pollution lié aux pertes d'hydrocarbures.

Les pollutions d'origine agricole :

L'agriculture constitue la première cause des pollutions diffuses des ressources en eau. Les activités agricoles sont largement impliquées dans les apports d'azote et de ses dérivés, nitrates et nitrites, que l'on trouve en forte concentration dans les engrais, mais aussi dans les lisiers et purins d'élevage.

Les pesticides utilisés pour le traitement des cultures sont également une source connue de dégradation des ressources en eau. Sous l'appellation "produits phytosanitaires" se cache en fait une multitude de substances, dont la rémanence dans l'eau peut varier d'une molécule à l'autre.

L'azote, sous forme de nitrates, est un polluant de l'eau désormais bien connu. Si l'azote est un élément indispensable au développement des plantes, une utilisation trop importante, dépassant la capacité d'assimilation de celles-ci, conduit à la pollution du milieu. Cette "surfertilisation" peut être due à des apports trop importants d'engrais de synthèse. C'est le cas dans le bassin parisien, entre autres.

Sensiblement moins impliquée que dans l'apport en nitrates, l'agriculture joue toutefois un rôle dans la pollution phosphorée. Une pollution qui, couplée à celle des nitrates, a pour principale conséquence l'eutrophisation des cours d'eau.

Les produits phytosanitaires ou "pesticides" (insecticides, herbicides, fongicides, etc.) sont aujourd'hui largement utilisés pour les cultures, mais aussi de façon plus générale pour désherber les routes et les jardins. Le total des surfaces traitées a nettement augmenté depuis une dizaine d'années, même si, à l'inverse, le volume de produits utilisés a tendance à stagner, voire décroître. Ces polluants peuvent contaminer les ressources en eau par ruissellement ou infiltration. Une meilleure gestion des engrais dans les champs signifie réduire les apports de nitrates dans les rivières et dans les nappes



Des bandes enherbées de 3m de large sont mises en œuvre le long du ru du Perray pour diminuer les pollutions agricoles

4- La gestion des déchets

La gestion du service de ramassage des ordures ménagères est déléguée au SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de la Région de Rambouillet créé le 4 juillet 1962. Depuis 1993, le SICTOM délègue son traitement et la valorisation à la SITREVA. En 2010, le SICTOM a en charge la collecte des déchets ménagers incinérables et valorisables produits par 89 579 habitants (*statistiques INSEE 1er janvier 2010*) répartis dans 41 communes adhérentes, dont la commune d'Ablis.

La majeure partie des déchets ménagers sont collectés en porte à porte à Ablis, ce qui est tout à fait remarquable, gage de propreté et de qualité de vie pour les habitants, mais aussi gage de bonne pratique et de quantité importante triée à domicile.


La collecte s'effectue hebdomadairement (le jeudi) pour les ordures ménagères, 1 fois toutes les 2 semaines pour les bacs bleus (emballage, journaux et magazines) et une fois par mois pour le verre.

Déchetterie : La déchetterie de Saint-Arnoult, est accessible à tous les administrés des communes membres du SICTOM. Elle est gratuite pour les particuliers jusqu'à 2m³ par semaine ; au-delà, une facturation est établie. Pour les artisans et commerçants, le service est payant quelque soit le volume de déchets.

La déchetterie de Saint-Arnoult est ouverte tous les jours sauf les mardi et mercredi.

Pour les huiles de vidange, des conteneurs spéciaux "huiles usagées" sont disponibles aux déchetteries de Saint-Arnoult et de Rambouillet, ainsi que dans les "centres autos".

Encombrants : Leur collecte est organisée par le SICTOM. Ce service d'informations sert en particulier à l'organisation des collectes à domicile des encombrants ménagers (moins de 2m³) qui ne peuvent être pris en charge au cours des collectes classiques. Ce service est complémentaire à celui des déchetteries.



ABLIS

calendrier

du 1^{er} mars 2010 au 27 mars 2011

du service de collecte

Ordures ménagères collecte : tous les **jeudis** après-midi


Emballages - journaux - revues - magazines collecte : un **mardi** sur deux l'après-midi

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	2011	janv.	fév.	mars
2010	2			8	6	3				7		4	1	1
	16	13	11			17	14	12	9			18	15	15
	30	27	25	22	20	31	28	26	23	21				29

Verre collecte : un **mardi** sur quatre en journée

	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	2011	janv.	fév.	mars
2010	2						14	12	9	7		4	1	1
	30	27	25	22	20	17								29

Horaires de collecte
 Présentation des bacs la veille au soir pour les collectes du matin
 Matin : de 5h00 à 12h00
 Après-midi : de 12h00 à 20h00
 Journée : de 8h00 à 17h00

 La collecte du 14 juillet sera assurée normalement
www.sictomregionrambouillet.com

DANS LE BAC BLEU ~ Tri des emballages recyclables

Emballages ~ journaux ~ revues ~ magazines



briques alimentaires,
emballage carton,
cartons kraft



bouteilles
et flacons plastique



boîtes de conserve, bidons, aérosols,
barquettes en aluminium, cannettes



journaux, revues, magazines

LES INTERDITS

Pots de yaourt, polystyrène, barquettes plastique, films plastique, papiers gras, essuie tout, mouchoirs papier, couches.

→ ils sont à déposer dans votre bac d'ordures ménagères.

DANS LE BAC À COUVERCLE VERT ~ Tri des emballages en verre

Bouteilles ~ bocaux de conserve ~ pots de confiture, de yaourt sans les bouchons



bouteilles



bocaux de conserve,
pots de confiture, de yaourt

LES INTERDITS

Sacs plastique, faïences, pots en terre, vaisselles, ampoules électriques, vitres, miroirs, verres à boire.

→ ils sont à déposer dans votre bac d'ordures ménagères.



Eco-compostage : Des éco-composteurs peuvent être retirés gratuitement en Mairie. Ils permettent de réduire les quantités d'ordures ménagères collectées tout en valorisant des produits pour une utilisation en compost.

Les ordures ménagères suivent la filière incinération dans des Unités d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM).

Les déchets sont brûlés et l'énergie produite par leur combustion est utilisée pour alimenter les réseaux d'électricité. En outre la combustion produit des mâchefers utilisés comme sous-couche des plateformes routières.

Les ordures ménagères générées par les habitants du SICTOM de la Région de Rambouillet sont incinérées à Ouarville (Eure-et-Loir). En 2009 le SICTOM a collecté, sur l'ensemble de son périmètre d'intervention :

- 22 943 (+54) tonnes d'ordures ménagères,
 - 4 854 (+162) tonnes d'emballages
 - 2 922 (+362) tonnes de verre
 - 727 (+1607) tonnes de déchets végétaux
- soit un total de 31 446 (+2185) tonnes

Chiffres de collectes en porte à porte, et chiffres des points d'apports volontaires entre parenthèse.

En plus de la collecte à domicile, des points d'apport volontaires enterrés ont été intégrés à l'espace public du centre-ville (photo ci-contre).

